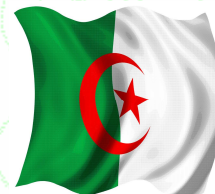




ANDI NEWS



27 ,Rue Mohamed Merbouche – BP 414 - Hussein Dey - ALGER
Tel : 021 77.32.62/63 - Fax : 021.77.32.57
E-mail:information@andi.dz - site web : www.andi.dz

AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT

BULLETIN TRIMESTRIEL

Octobre 2010 N° 13



La loi de Finances Complémentaire pour 2010 a introduit de nouvelles dispositions en ses articles 45 à 49, modifiant et complétant l'ordonnance n°01-03 du 20 Août 2001 et en son article 54 modifiant et complétant l'article 50 de la LFC 2009, dont la teneur s'énonce comme suit :

Article 45 : Toute modification de l'immatriculation au registre de commerce entraîne, au préalable, la mise en conformité de la société aux règles de répartition du capital telles que prévues par l'article 58 de la LFC 2009, à l'exception des modifications ayant pour objet la modification du capital social (augmentation ou diminution) qui n'entraîne pas un changement de l'actionariat et de la répartition du capital entre les actionnaires, la suppression d'une activité ou le rajout d'une activité connexe, la modification de l'activité suite à la modification de la nomenclature des activités, la désignation du gérant ou des dirigeants de la société, le changement d'adresse du siège social.

Article 46 : L'État ainsi que les entreprises publiques économiques disposent d'un droit de préemption sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers.

Toute cession est subordonnée, à peine de nullité, à la présentation d'une attestation de renonciation à l'exercice du droit de préemption, délivrée par les services compétents du Ministère chargé de l'Investissement après délibération du Conseil des Participations de l'État.

La demande de l'attestation est présentée aux services compétents par le notaire chargé de rédiger l'acte de cession précisant le prix et les conditions de la cession.

En cas d'exercice du droit de préemption, le prix est arrêté sur la base d'une expertise.

L'attestation de renonciation est délivrée au notaire chargé de rédiger l'acte de cession dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la date du dépôt de la demande. En cas de délivrance de l'attestation, l'État conserve pendant une période d'une (1) année, le droit de préemption tel que prévu par le code de l'enregistrement en cas d'insuffisance du prix.

Le défaut de réponse par les services compétents pendant ce délai d'un (1) mois vaut renonciation à l'exercice du droit de préemption, sauf dans le cas où le montant de la transaction excède un montant défini par arrêté du Ministre chargé de l'investissement et lorsque cette transaction porte sur des actions ou parts sociales d'une société exerçant l'une des activités définies par le même arrêté qui d'ailleurs définira les modalités de recours à l'expertise ainsi que le modèle de l'attestation.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire .

Article 47 : Les cessions à l'étranger, totales ou partielles, des actions ou parts sociales des sociétés détenant des actions ou parts sociales dans des sociétés de droit algérien ayant bénéficié d'avantages ou de facilités lors de leur implantation, sont subordonnées à la consultation préalable du Gouvernement algérien.

L'État ou les entreprises publiques conservent le droit de racheter les actions ou parts sociales de la société concernée par la cession directe ou indirecte.

Dans ce dernier cas, le prix du rachat est fixé sur la base d'une expertise dans les mêmes conditions fixées à l'article 46.

Pour ceux qui voient loin, l'Algérie c'est tout près

Article 48 : Les personnes morales de droit étranger, possédant des actions dans des sociétés établies en Algérie, doivent communiquer annuellement la liste de leurs actionnaires authentifiée par les services en charge de la gestion du registre de commerce de l'état de résidence.

Article 49 : outre les incitations fiscales et parafiscales et douanières prévues par le droit commun, les investissements définis à l'article 01 et 02 de l'ordonnance 01-03 du 20 Août 2001 modifiée et complétée, bénéficient :

-Au titre de la réalisation, des avantages prévues à l'article 09 de l'ordonnance 01-03 modifié et complétée susvisée,

-Au titre de l'exploitation, pour une durée d'un (01) à trois (03) ans après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur :

-De l'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) ;

-De l'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

Cette durée peut être portée de trois (03) à cinq (05) ans pour les investissements créant plus de cent (100) emplois au moment du démarrage de l'activité.

Ces dispositions s'appliquent également aux investissements déclarés auprès de l'ANDI à compter du 26 Juillet 2009.

Cette condition de création d'emplois ne s'applique pas aux investissements implantés dans les localités éligibles au Fonds Spécial du Sud et des Hauts Plateaux.

Le non respect des conditions liées à l'octroi de ces avantages entraîne leur retrait.

Les modalités d'application des présentes dispositions sont fixées, en tant que de besoin, par voie réglementaire.

Article 54 : modifiant et complétant l'articles 123 de la Loi de Finances pour 1994, modifié et complété par l'article 122 de la Loi de Finances pour 1994, modifié et complété par l'article 50 de la LFC pour 2009 :

Sauf dispositions contraires, est autorisé le dédouanement pour la mise à la consommation des chaînes de production rénovées, des biens d'équipement neufs, y compris les engins de travaux publics du chapitre 84, de matières premières et de pièces de rechange neuves pour l'exercice d'une activité de production de bien ou de services, ainsi que de marchandises pour la revente en l'état. Ces importations sont soumises à l'obligation de domiciliation préalable avec règlement financier effectué par le débit d'un compte ouvert auprès d'une banque en Algérie conformément à la réglementation des changes édictée par la Banque d'Algérie.

S'agissant de dédouanement pour la mise à la consommation des chaînes de production rénovées, l'autorisation est accordée par dérogation exceptionnelle du Ministre chargé de l'investissement .

Article 55 : les cahiers des charges des appels d'offres internationaux doivent prévoir l'obligation, pour les soumissionnaires étrangers , d'investir dans le cadre d'un partenariat , dans le même domaine d'activité, avec une entreprise de droit algérien , dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents.

Les modalités d'application du présent article sont précisées, en tant que de besoin, par arrêté conjoint du Ministre chargé des Finances et du Ministre chargé du Commerce.



Animation et Vulgarisation de l'Environnement de l'Investissement

Au plan National

• Rencontre Algéro - Américaine organisée le 26 septembre à l'hôtel Hilton, par le USABC, sous le parrainage de Monsieur le Ministre de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'investissement.

Ont pris part à cette rencontre, du côté américain, les membres de l'ambassade américaine à Alger, à leur tête, son excellence, l'ambassadeur américain, les membres de l'USABC ainsi que près d'une trentaine d'hommes d'affaires américains activant principalement dans les secteurs de la Construction, l'Énergie, les Services et le Consulting, l'Industrie Pharmaceutique et l'Import-Export.

Du côté algérien, étaient présents, des chefs ou représentants d'entreprises publiques et privées, notamment celles en partenariat avec des entreprises américaines, des représentants de la CACI, du FCE et

autres associations patronales, le secrétaire Général de l'ABEF et les membres de l'USABC (US- Algeria Business Council), ainsi que les représentants des administrations algériennes concernées.

L'ANDI a contribué à cette rencontre par une communication sur le cadre général de l'investissement en Algérie et la projection du film qu'elle a réalisé sur le programme des investissements publics 2010-2014.

Les représentants de l'Agence ont par ailleurs participé aux séances de mise en relation d'affaires « Be to Be », organisées l'après-midi et au cours desquelles ils ont pu apporter des explications détaillées aux demandes d'informations des hommes d'affaires américains sur le dispositif et l'environnement de l'investissement en Algérie.

• 14^{ème} Journée Nationale de la Métrologie sous le thème " Métrologie et Sécurité Routière" qui s'est déroulée le 07 Octobre 2010 à l'Hôtel Hilton -Alger-

Pour un investissement proche, facile et soutenu

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement a souligné l'importance du rôle de la métrologie, pour la sécurité du citoyen, l'amélioration du mode d'importation des équipements et instruments de métrologie, la facilitation des échanges commerciaux et la protection du marché national.

Il a annoncé qu'un laboratoire national de métrologie sera créé prochainement dans la nouvelle ville de SIDI – ABDELLAH -Alger ainsi que trois autres laboratoires de métrologie similaires à Ouargla, Constantine et Oran.

S'agissant du thème choisi pour célébrer cette journée, Monsieur le Ministre a expliqué que « la métrologie permet aux instances concernées de disposer d'instruments de mesures fiables dans le cadre de la sécurité routière ».

A cet effet, il a appelé les administrations chargées de la régulation de la sécurité routière et l'Office National de la Métrologie (ONML), à coordonner leurs efforts, pour mettre en place un dispositif national qui permettrait de réduire les accidents de la route.

D'autre part, le ministre a mis en avant l'impératif de la formation dans le métier de la métrologie et a indiqué, qu'un vaste programme de formation est prévu dans ce sens.

Il a précisé qu'une enveloppe financière importante est destinée au développement des infrastructures et à l'acquisition d'équipements de métrologie.

Cet événement s'est déroulé en séance plénière avec la présentation de communications portant sur différents thèmes relatifs à la Métrologie et à la Sécurité Routière et une exposition d'équipements de métrologie organisée en marge de cette journée avec la participation des services de la DGSN, de la Gendarmerie Nationale, du Ministère des Transports et de l'ONML.

- Journée d'études sur l'Investissement dans la filière des matériaux de construction, tenue le 13 octobre 2010 à Bouira.

Au cours de cette journée, le représentant de l'ANDI a cité les avantages incitatifs offerts aux investisseurs potentiels désirant investir dans la filière et a présenté un bilan chiffré des projets déclarés auprès de l'Agence dans le domaine et dans les activités en amont ainsi que du nombre d'emplois générés dans le secteur.

- Assises Nationales sur la Pêche et l'Aquaculture, édition 2010, organisées les 17 et 18 octobre 2010 sous le haut parrainage de son Excellence Monsieur le Président de la République.

Cette manifestation a regroupé les professionnels du secteur avec les administrations et institutions concernées.

Le représentant de l'agence a contribué aux travaux de l'atelier « encadrement économique » organisé lors de cet événement .

- Séminaire interrégional sur la propriété industrielle et son impact sur le développement économique :

Ce séminaire s'est déroulé les 17, 18 et 19 Octobre 2010 à l'hôtel « Aurassi » et ce, en présence de Monsieur le Ministre de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement et du Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

ainsi que des représentants de 37 pays étrangers et d'experts internationaux, pour communiquer et débattre des expériences de leurs pays respectifs sur les thèmes suivants :

- Le rôle de la Propriété Industrielle dans le développement socio-économique

- La propriété industrielle et les politiques d'innovation et de transfert technologique

- La propriété industrielle et les signes distinctifs : marques, indications géographiques, dessins et modèles industriels

- Rencontre du représentant de l'ANDI avec des hommes d'affaires néerlandais organisée par la NABC (Netherland-African Business Council) en date du 19 Octobre 2010 à l'hôtel El Djazair.

Ont participé à cet événement, une quinzaine d'hommes d'affaires néerlandais représentant le secteur des industries de l'eau : dessalement d'eau de mer, traitement des eaux, fabrication d'équipements et construction d'infrastructures hydrauliques.

L'ANDI, sur invitation de la NABC a contribué à cette rencontre par la projection du film promotionnel qu'elle a réalisé sur le nouveau plan quinquennal 2010-2014 et une communication sur le climat des affaires en Algérie .

Le débat qui s'en est suivi, a permis aux opérateurs néerlandais de s'informer sur les modalités de traitement des dossiers et la nature de projets soumis au CNI ainsi que sur les dispositions de la loi de Finances Complémentaire pour 2010, stipulant l'obligation à laquelle sont désormais astreints les investisseurs étrangers désirant investir en Algérie, de s'associer avec un partenaire algérien.

Ayant été informés par le représentant de l'ANDI sur le projet d'organisation d'une journée sur le partenariat en 2011, les hommes d'affaires néerlandais ont exprimé le souhait d'y participer.

Les représentants du Conseil Afro- Néerlandais se sont déclarés disponibles pour mobiliser des entreprises à cet effet.

- Conférence Débat sur la restitution des conclusions du séminaire interrégional sur la Propriété industrielle et son impact sur le développement économique, qui s'est déroulée le 20 Octobre 2010.

Cette conférence a été animée par le Responsable des brevets et du transfert technologique de l'OMPI, Le Directeur Général de l'INAPI et le Chef de la Division des politiques d'innovation du Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement.

Les conférenciers ont mis l'accent sur les résultats du séminaire qui a abouti à la signature d'un accord cadre de coopération entre l'OMPI et le Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement.

Ce séminaire a permis également de tirer profit des expériences des pays en voie de développement, des pays émergents et des pays développés maîtrisant ce domaine et de sensibiliser les participants sur l'importance de ce thème, compte - tenu des défis au développement face à la mondialisation.

Il a été souligné par les intervenants que désormais, les conditions du développement des sociétés sont liées au

Pour ceux qui voient loin, l'Algérie c'est tout près

savoir-faire, à la connaissance, à la Recherche et Développement et à l'Innovation et nécessitent pour une meilleure compétitivité, la mise en place de structures et d'un environnement incitatifs.

- Rencontre d'affaires Algéro- Roumaine qui s'est déroulée le 31 Octobre 2010 à ALGEX.

La délégation roumaine, présidée par son excellence, l'Ambassadeur de Roumanie, était composée du Directeur Général Adjoint du Ministère de l'Économie, du Commerce et du Milieu d'Affaires de la Roumanie, d'un Directeur du Centre Roumain pour la Promotion du Commerce, du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Roumanie -Algérie et des Investissements Étrangers (CRPCIS) ainsi que de représentants d'une vingtaine d'entreprises roumaines.

L'ANDI a participé à l'événement à travers une projection du film promotionnel sur le Plan quinquennal 2010-2014 et une communication sur le climat de l'investissement en Algérie et les règles régissant l'Investissement Direct Étranger.

A l'international

- Conférence arabe sur le Commerce Inter - Arabe organisée les 03 et 04 Août 2010, par l'Union des Exportateurs et des Importateurs Arabes –Bureau d'Amman (Jordanie), sous le parrainage de la Ligue Arabe et du Conseil de l'Unité Économique Arabe.

Ont participé aux travaux de cette rencontre, des représentants de la Ligue des États Arabes, du Conseil de l'Unité Économique Arabe, des Ministères de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie de pays arabes, de banques locales, d'associations et organismes divers, ainsi qu'un groupe d'experts économiques et hommes d'affaires représentant 17 pays arabes.

La délégation algérienne était composée de représentants des Ministères des Finances, de l'Agriculture, des Affaires Étrangères et du représentant de l'ANDI.

Les travaux de la conférence ont été axés principalement sur l'état des lieux des échanges commerciaux inter - arabes, la nécessité d'intégration de l'économie arabe et d'encouragement du commerce inter – arabe dont l'organisation devra être renforcée en multipliant les courants d'échanges et de concertation dans un cadre institutionnel à travers notamment le Conseil de l'Unité Économique Arabe et l'union des exportateurs et Importateurs arabes qui regroupe 18 pays arabes.

Au cours des débats, parmi la délégation algérienne, des intervenants ont évoqué les mesures prises par l'Algérie, notamment en matière de commerce extérieur en vue de préserver l'intérêt national.

Le représentant de l'ANDI est intervenu pour souligner le rôle des investissements dans la production de produits susceptibles d'être commercialisés entre les pays – arabes et ce, en substitution aux importations à partir d'autres pays.

Les recommandations de la Conférence ont porté principalement sur la nécessité de :

- création d'un organe technique central chargé de proposer une stratégie pour l'avenir du commerce Inter –Arabe,

- création de l'union douanière arabe et d'unification des taxes douanières,

- activation de la carte des investissements consolidés intégrant tous les pays arabes et élaborée par le Conseil Économique Arabe,

- normalisation et certification des produits d'origine de pays arabes,

- mise en place de projets d'investissement communs entre pays arabes,

- rationalisation des importations et de l'élaboration d'un plan pour le commerce arabe,

- la facilitation des procédures d'obtention de visas et à terme, la perspective de suppression de visas entre les pays arabes,

- création d'institutions, de sociétés ou d'organismes arabes communs spécialisés dans divers domaines tels l'import-export, le transport maritime, le tourisme et voyages ainsi que dans le domaine financier et bancaire,

- échanges de programmes de formation et de valorisation de ressources humaines adaptées aux besoins du marché arabe, sous la coordination de l'Union des Exportateurs et Importateurs Arabes.

- 3ème Forum Arabe Hellénique organisé à Athènes du 23 au 25 Septembre 2010 conjointement par la Fédération Grecque des Entreprises (SEV) et la chambre Arabe Hellénique de Commerce et de Développement.

Cet événement de grande envergure, organisé sous le haut patronage du Ministère Grec des Affaires Étrangères, par la Chambre de Commerce et d'Industrie Arabe -Hellénique en collaboration avec la Fédération des Entreprises Helléniques (SEV), a vu la participation de plusieurs Ministres des pays arabes ainsi que les Ambassadeurs de ces pays, accrédités en Grèce.

Ce forum avait pour but de renforcer les liens économiques, les relations commerciales et d'investissement entre la Grèce et les pays arabes afin de permettre :

- à la partie grecque de dépasser la récession et la crise,
- aux hommes d'affaires arabes d'identifier des opportunités de partenariat susceptibles d'être développées en commun.

La délégation algérienne ayant pris part à cette manifestation était composée de représentants de l'Ambassade d'Algérie à Athènes, du Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement, de la Chambre algérienne de Commerce et d'Industrie et de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement.

La rencontre s'est scindée en 5 sessions, précédées d'une séance d'ouverture marquée par des interventions de plusieurs acteurs économiques et politiques des pays arabes et de Grèce :

Les différents intervenants ont souligné l'importance de l'organisation d'un événement économique de cette envergure alors que la Grèce est frappée d'une crise économique très éprouvante, cet événement représentant une opportunité pour les acteurs des deux parties arabe et hellénique de rehausser le niveau de la coopération entre leurs pays.

Pour un investissement proche, facile et soutenu

En conclusion de cette session, il a été retenu l'importance du renouvellement périodique de cette rencontre et sa constitution en une véritable plate-forme pour l'échange d'expériences et d'analyse des opportunités d'investissements qui s'offrent aux deux parties.

Les sessions qui ont suivi ont eu pour thèmes:

- Les opportunités d'investissement et de commerce dans les pays du Golf
 - L'attraction des investissements dans les régions du Machrek et du Maghreb Arabe
 - L'économie grecque et croissance au vert
 - La Palestine : la redynamisation de son économie à travers les initiatives privées
 - Rehausser la coopération entre la République Hellénique et les pays arabes à travers des projets d'investissement privés.
- Plus de 37 représentants de haut niveau se sont succédé durant ces sessions pour présenter le climat des affaires et le dispositif mis en place en vue d'attirer des IDE dans les pays respectifs des différents participants.

Il est à noter qu'une session spéciale a été consacrée à la Palestine en sa qualité d'invité d'honneur.

La session consacrée au développement des affaires dans les pays du MENA a été marquée par l'intervention du représentant de l'ANDI et la projection d'un film promotionnel sur le Plan de Relance Économique pour la période 2010-2014 réalisé par l'Agence, suivie d'une communication sur la réglementation Algérienne en matière d'investissement.

Ce forum a permis des échanges d'informations tant avec les délégations du monde arabe qu'avec les hommes d'affaires grecs, dans la perspective d'organiser des rencontres bilatérales en relation avec la CACI.

► Formation des cadres de l'ANDI

Dans le cadre de sa politique de formation et de valorisation des compétences, l'ANDI a participé à des sessions de formation à l'étranger :

- Session de Formation du 20 au 27 Juin 2010 à Bordeaux, dans le cadre de la coopération Algéro –Française

Un représentant de l'ANDI a participé à cette session dont les thèmes ont été centrés principalement sur « **les Concepts et Outils de la Qualité** » et « **la Stratégie et Outils de Communication Institutionnelle** ».

Le thème sur « les Concepts et Outils de la Qualité » a été développé à travers les interventions de trois (03) experts en Qualité dont les communications se sont articulées sur les concepts et outils de la qualité dans les organisations publiques, collectivités et administrations d'État, les principes du management de la qualité, la certification et l'accréditation.

Le thème sur « **la Stratégie et Outils de Communication Institutionnelle** » a été développé par un expert en communication dont l'intervention s'est articulée sur une rétrospective de l'évolution historique de la Communication, ses concepts, objectifs et outils clé, la communication institutionnelle et le développement durable, le plan de communication et la présentation de cas pratiques de la communication dans un Département ministériel en France.

Cette première session de capitalisation a précédé l'organisation d'une session de restitution qui s'est déroulée à Alger.

- **Session de restitution du 10 au 14 Octobre 2010 à Alger :**

Parmi les équipes chargées de la présentation des thèmes de restitution, le représentant de l'ANDI qui a participé à la session de capitalisation à Bordeaux assisté d'une équipe de soutien de l'Agence, a présenté en date du 11 Octobre 2010 le thème de restitution « **Management qualité au sein de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) -Diagnostic et Perspectives** ».

Le développement de ce thème s'est articulé sur le diagnostic et l'état des lieux et des conditions de mise en place d'une démarche et système qualité au sein de l'ANDI et les perspectives à terme de sa validation et certification.

- Programme de formation sur l'amélioration du climat de l'investissement dans les pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OIC), qui s'est déroulé du 20 au 23 Septembre 2010 en Turquie.

Cette rencontre a été organisée conjointement par la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du Programme d'Assistance Technique à la promotion de l'Investissement (ITAP) en association avec la TOBB (the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey) et la TEPAV (the Economiv Policy Research Foundation of Turkey), au profit des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OIC).

Pour ceux qui voient loin, l'Algérie c'est tout près



Visite d'Ambassadeurs

Visite de son Excellence, le Docteur HASRUL SANI MUJTABAR, Ambassadeur de la Malaisie en Algérie, le Dimanche 05 septembre 2010 au Siège de la Direction Générale de l'ANDI.

Cette visite était inscrite dans le cadre de la préparation de la visite en Algérie d'une délégation d'hommes d'affaires Malaisiens, prévue au mois de Septembre 2010 et de celle de Monsieur le Ministre du Commerce de la Malaisie, prévue au cours du premier trimestre 2011.

Le Directeur général de l'ANDI a reçu son excellence, l'Ambassadeur, accompagné de son attaché commercial.

Lors de cet entretien, il a été question notamment :

- du Conseil d'Affaires Algéro - Malaisien en cours de constitution ;
- de l'identification d'opérateurs algériens devant représenter l'Algérie au sein de cette instance ;
- de l'organisation de la visite à l'ANDI, de la délégation prévue les 26 et 29 mois de septembre, composée des représentants des secteurs d'activité de la Construction, des Travaux Publics, du Transport, de l'Énergie, des Technologies de l'information et de la Communication et de l'Éducation.

D'autres questions liées à la coopération entre l'ANDI et MEIDA (organisme en charge de l'investissement en Malaisie) ont été discutées, notamment, l'échange des meilleures pratiques en matière de gestion des investissements.

Visite de son excellence, l'Ambassadeur de la République de Corée :

Cette visite qui s'est effectuée au niveau de la Direction Générale de l'ANDI a été marquée par des discussions sur les questions liées au climat des affaires et d'investissement en Algérie notamment sur le dispositif d'incitation de l'investissement et ses amendements apportés par les nouvelles dispositions de la LFC 2009.

A ce sujet et en réponse aux préoccupations de son excellence, l'Ambassadeur de la République de Corée, le Directeur Général de l'ANDI, l'a assuré que cette loi n'a pas eu d'impact significatif sur le flux des investissements étrangers et l'attrait des opportunités d'affaires en Algérie comme en témoigne la continuité d'affluence des visites de prospection en Algérie de promoteurs et opérateurs économiques étrangers.

Le Directeur Général de l'ANDI a évoqué l'excellence des relations de la coopération Algéro - coréenne et l'a assuré dans le cadre du raffermissement de ces relations, de la disponibilité de l'ANDI à multiplier l'organisation des rencontres et des journées d'études qu'elle a eu déjà à animer à l'adresse des hommes d'affaires coréens.

Il a cité les opportunités d'investissements offertes dans les secteurs dont l'intensification de développement est jugée prioritaire dans le cadre de la stratégie de développement nationale, notamment ceux dans les secteurs de l'Agriculture, l'Industrie chimique et pharmaceutique, les énergies renouvelables...

Il a souligné que les investissements étrangers attendus dans le cadre des nouvelles dispositions instituant le partenariat comme seule forme d'IDE, sont ceux qui apportent de la valeur ajoutée et un transfert de savoir-faire et de technologie.

A ce titre, il a informé son excellence, l'ambassadeur de Corée, de la mise en place de la bourse de partenariat par l'ANDI et de l'événement d'envergure internationale qu'elle compte organiser en 2011 sur le partenariat et la mise en relation d'affaires entre des opérateurs économiques nationaux et étrangers dans ce cadre, tout en lui exprimant son souhait de voir la participation des hommes d'affaires coréens à cette manifestation.

Son excellence, l'ambassadeur de Corée a exprimé la disposition et l'intérêt de la Corée à intensifier sa coopération avec l'Algérie, sans omettre de citer à titre d'exemple les projets de coopération pour la réalisation de la ville nouvelle de Bouinan et le projet de partenariat entre des groupes industriels algérien et coréen.

Il a présenté les potentialités coréennes notamment dans le domaine de la micro - technologie qui pourraient constituer un domaine de coopération.

Pour un investissement proche, facile et soutenu

Délégations

Réunion de travail au niveau de la Direction générale de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, regroupant les parties Algérienne et Malaisienne, en date du 27 Septembre 2010. La délégation Malaisienne était composée d'officiels et de représentants de groupes de sociétés spécialisées dans divers domaines d'activité tels que les TIC, le Tourisme, les Énergies renouvelables, la Construction des grands ouvrages, l'Engineering, le Consulting et les Services, l'industrie pharmaceutique..)

Le Directeur Général de l'ANDI a ouvert la séance de travail en souhaitant la bienvenue aux membres de la délégation tout en rappelant l'excellent climat des relations de coopération entre les deux pays. Il a présenté le rôle de l'ANDI dans le développement des investissements ainsi que ses missions notamment en matière de facilitation, d'accompagnement, d'assistance et de gestion du dispositif d'incitation des investissements. Au cours de cette rencontre, un film consacré au programme des investissements publics 2010/ 2014, a été présenté, suivi d'une communication sur le climat des affaires et l'ancrage juridique et réglementaire de l'investissement en Algérie.

Au cours des discussions qui ont suivi cette communication, diverses questions ont été débattues telles les dispositions régissant les investissements étrangers, les mesures de facilitation, de financement de projets d'investissement, de réalisation d'infrastructures et grands projets notamment ceux relatifs aux nouvelles villes et leur état d'avancement ainsi que des autoroutes et leur maintenance.

La délégation Malaisienne a manifesté un intérêt particulier pour le marché algérien et la perspective d'y investir notamment dans les domaines de l'énergie solaire, des projets de construction de nouvelles villes, et des TIC.

Le Directeur Général a fourni toutes les explications aux préoccupations soulevées par des représentants de la délégation malaisienne, notamment celles liées aux nouvelles villes, au financement des projets d'investissements et à l'acquisition des assiettes foncières, tout en présentant les grandes lignes de la stratégie globale de développement économique du pays. Il a indiqué qu'à ce titre, certains secteurs sont encouragés par l'État dès lors qu'ils apportent une valeur ajoutée tels que les TIC, l'Industrie Pharmaceutique, Les Énergies Renouvelables, l'Agriculture, le Tourisme etc....

Le Directeur Général a également souligné la volonté de l'État d'encourager toute initiative servant les objectifs de développement tels que la participation au financement des investissements porteurs ou la contribution à la réalisation d'infrastructures de base.

Le Directeur Général a clôturé la séance de travail en assurant la délégation malaisienne de toute la volonté de l'Agence à soutenir, faciliter et assister les investisseurs dans leurs démarches et de les mettre en relation d'affaires et de partenariat avec leurs homologues algériens.

▶ Activités des GUDs

GUD Batna:

- Journée d'information sur le développement de l'investissement et sur les dispositions de la loi de finances complémentaire pour 2010, organisée le 13 Octobre 2010 par le GUD de Batna, en partenariat avec la "Chambre de Commerce et Industrie Aurès".

Outre l'ANDI et la Chambre de Commerce, coorganisateurs, ont participé à cette rencontre, les services de l'Administration des Douanes et des Impôts ainsi que des opérateurs économiques conviés à cette occasion, par les services du GUD de Batna.

Le représentant du Guichet Unique a présenté une communication sur le dispositif d'incitation des investissements en expliquant les avantages octroyés en phase de réalisation et d'exploitation par types d'investissements, les activités exclues des avantages et en soulignant le rôle du GUD et ses missions d'information, d'orientation, de facilitation, d'accompagnement et de promotion de l'investissement au niveau local.

Il a retracé l'historique et exposé un bilan d'ensemble de l'Agence au titre de la période 2002 – 2009.

Il a évoqué à l'adresse des opérateurs présents, en contrepartie des avantages octroyés, leurs obligations réglementaires de respect des engagements envers l'Agence, notamment en matière de dépôt régulier d'états d'avancement des projets d'investissement dans les délais impartis. Il a, par ailleurs, informé les participants de l'organisation par l'ANDI au courant du 1er semestre 2011, d'un séminaire national sur le partenariat.

Les opérateurs activant dans les secteurs ciblés, ont été conviés à manifester leur intérêt en s'inscrivant, dans la perspective de mise en relation de partenariat dans le cadre de la coopération Algéro – Européenne engagée à cet effet.

Les informations et appels de l'Agence à l'adresse des investisseurs ont pu être élargis en marge de cette Journée, par des interviews accordées par le représentant du GUD aux représentants de la Radio Locale Aurès qui a couvert l'événement.

GUD Alger:

- Journée d'Information sur le "Rôle des Jeunes dans l'Établissement des Petites et Moyennes Entreprises" organisée le 12 Octobre 2010 par l'Association pour la Sauvegarde de la Jeunesse de la Wilaya de Boumerdes

Pour ceux qui voient loin, l'Algérie c'est tout près

(ASJB) et qui s'est déroulée à la maison de la Culture "Rachid MIMOUNI".

Intitulée sous le thème : Occasion d'Investissement pour la Catégorie des Jeunes et son Rôle dans le Développement de l'Économie Nationale", cette journée a permis aux jeunes promoteurs d'être informés sur les potentialités du marché algérien qui offre une multitude d'opportunités aux jeunes entrepreneurs à la faveur du programme d'investissement de grande ampleur engagé dans le cadre du plan de relance 2010-2014.

Elle s'est déroulée suivant deux volets:

1-diffusion de l'information relative aux différents dispositifs d'incitation à l'investissement, afin d'encourager ces jeunes à créer leurs propres entreprises. A cet effet des stands regroupant les différentes institutions publiques, ont été installés.

2-séance plénière durant laquelle des communications ont été présentées par des représentants de différentes institutions publiques en charge de l'Investissement (ANSEJ, CNAC, ANDI,..).

Cette manifestation a connu une large participation de différents organismes et institutions publiques et d'opérateurs économiques et chefs de micro - entreprises ayant bénéficié des avantages des différents dispositifs d'incitation de l'investissement.

Le stand de l'ANDI a accueilli de nombreux visiteurs notamment des jeunes (chômeurs, étudiants, chefs d'entreprises,) qui ont pu s'informer à travers des dépliants en français et en langue nationale sur le rôle de l'Agence et les avantages accordés aux investisseurs ainsi que sur les nouvelles dispositions du code des investissements qu'ils semblaient pour la plupart méconnaître.

Le représentant de l'ANDI a présenté une communication sur le rôle et les missions de l'Agence ainsi que sur le dispositif d'incitation de l'investissement.

GUD Ouargla:

Journée d'études organisée par le Guichet unique décentralisé de Ouargla, en collaboration avec la chambre de commerce de la wilaya de Ghardaïa au chef-lieu de Wilaya, sur les nouvelles dispositions du code des investissements, notamment celles introduites par les textes d'application de l'ordonnance 01-03 modifiée complétée et les lois de finances complémentaires 2009 et 2010. De nombreux opérateurs économiques étaient présents.

Les principaux sujets traités au cours de cette journée étaient axés sur l'explication du dispositif d'incitation de l'investissement et la réforme du code des investissements ainsi que sur le développement de la filière des matériaux de construction.

Durant l'événement, le directeur du GUD est intervenu à la radio locale de la Wilaya de Ghardaïa pour rappeler l'objet de l'organisation de cette journée et saisir cette opportunité pour lancer un appel à l'adresse des détenteurs de décisions d'octroi d'avantages en vue de les sensibiliser sur leurs obligations réglementaires de dépôt dans les délais impartis auprès des services fiscaux, des états d'avancement de leurs projets et ce ,

notamment pour permettre à l'Agence et à ses administrations partenaires d'assurer leurs missions de suivi de réalisation des investissements .

Tiaret:

• Salon « Agro-vet » organisé conjointement par la DSA, la chambre de l'agriculture et la chambre de commerce de Tiaret

Cet événement a eu lieu à Tiaret du 26 octobre 2010 au 28 octobre 2010. La participation du GUD a consisté en l'animation, durant le salon, d'un stand ANDI.

Durant cet événement, les représentants du guichet Unique ont fourni aux visiteurs toutes les informations nécessaires sur les modalités de souscription de projets d'investissement et de demandes d'avantages du dispositif ANDI.

Les visiteurs ont pu ainsi s'informer des missions de l'ANDI, à l'appui de supports promotionnels (dépliants et des pochettes) qui leur ont été remis .

Tizi-Ouzou:

Atelier sur la transformation de l'olive et des essences forestières organisé le 28 Octobre 2010 à la maison de la culture de Tizi Ouzou .

Cet atelier a été organisé par la Direction de la PME de Tizi - Ouzou sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de l'Industrie , de la PME et de la Promotion de l'Investissement et le Wali de Tizi - Ouzou.

La participation de l'Agence avait pour objectif :

- la vulgarisation du dispositif ANDI
- le ciblage des investisseurs potentiels pour la bourse de partenariat
- l'information des investisseurs sur l'événement national relatif aux projets de partenariat.

Vient de paraître

JO n° du 07 octobre 2010.

Décret présidentiel n° 10-236 portant réglementation des marchés publics

Condoléances

Le Directeur Général et l'ensemble du personnel de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, profondément touchés par le décès tragique de leur collègue Feu OULD-SLIMANE Boualem et de son conjoint, du décès de la mère de leur collègue Mme HERAOUA Sihem et du père de leur collègue Mr TABLI Rabah, leur présentent ainsi qu'aux familles des défunts, leurs sincères condoléances et les assurent en ces douloureuses circonstances de leur profonde compassion.

Pour un investissement proche, facile et soutenu